



RAPPORT D'IMPACT SOCIAL SOCODEN

Septembre 2022

1. Actualités SOCODEN

2. Rappels et éléments techniques sur les social bonds

3. Analyse de l'activité SOCODEN :Portefeuille à impact social

4. Rapport d'impact

5. Focus sur les éléments d'impact

1

Actualités SOCODEN

Holding financière de la CG Scop, SOCODEN répond aux besoins des coopératives adhérentes en leur fournissant des services financiers complémentaires que le marché n'assure pas.



En 2021, SOCODEN et ses filiales SCOPINVEST et SOFISCOPE ont financé les coopératives adhérentes à hauteur de 30M€ via ses différents outils : les prêts (6,3M€), les garanties (22,8M€) ainsi que titres participatifs (779K€) et soutient la trésorerie des coopératives sur toute leur évolution : création d'entreprise, développement et éventuelle reprise.



Depuis le 21 septembre 2019, le FEI (Fonds européen d'investissement) garantit les prêts de SOCODEN à hauteur de 80%.

1. Mise en place du PPRES (prêts participatifs de relance d'entraide et solidaire) :

- Ce nouveau prêt participatif est destiné aux coopératives qui disposent d'un projet de développement, mais dont la structure financière a été affaiblie par la crise du COVID. Il a vocation à renforcer la capacité d'endettement et ainsi éviter de différer les investissements nécessaires à leur compétitivité.

En 2021: 18 PPRES décidés à hauteur de **3,4 M€**, 12 dossiers mis en place pour un montant de **2,4 M€**.

2. Activité sur les prêts participatifs :

- Hausse de 9 % du nombre de dossiers versés, 107 et des montants investis, soit 6,4 M€ (+ 9%)
- Dossiers de 100 K€ et plus : 15 dossiers versés pour 3,4 M€.

3. Renforcement des capacités financières de SOCODEN pour 18 M€ :

- Emission de **4 M€** d'obligations sociales le 01/10/2021,
- Souscription d'un emprunt de **4 M€** auprès de La Nef,
- Finalisation d'un emprunt de **10 M€** auprès de la Banque Européenne d'Investissement

1. Les PPRES de Janvier à Septembre 2022 :

36 dossiers décidés à hauteur de **4,7 M€**, 33 dossiers mis en place pour un montant de **5,5 M€**.

2. Activité sur les prêts participatifs à Septembre 2022 :

- 59 dossiers versés et 3,6M des montants investis.
- Dossiers de 100 K€ et plus : 24 dossiers versés pour 8,3 M€.

SOCODEN a entrepris en 2021 une réflexion pour devenir entreprise à mission. Cette démarche, qui s'est concrétisée en mai 2022, vise à affirmer la raison d'être de SOCODEN et sa spécificité dans les fonds à impact, avec notamment la déclinaison des engagements suivants :

- **Soutenir la création, le maintien et le développement d'activités économiques et d'emplois sur les territoires,**
- **Renforcer la participation des salariés et des parties prenantes au sociétariat et à la gouvernance des entreprises,**
- **Explorer et mettre en place, avec ses partenaires, des solutions innovantes de financement au service d'une économie durable,**
- **Contribuer par ses interventions aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU.**

Socoden a choisi inclure son rapport sur les obligations à impact social dans le cadre des indicateurs de l'entreprise à mission de plus particulièrement de l'ODD8



2

Rappels et éléments techniques sur les social bonds

Utilisation des fonds

Les fonds utilisés ont servi au financement de coopératives adhérentes pour des opérations de type :

- **Création d'entreprise Ex-nihilo**
- **Transmission d'entreprise saine**
- **Reprise d'entreprise en difficulté**
- **Transformation d'association ou coopération**
- **Développement des SCOP et SCIC existantes**

Avec allocation de fonds aux dossiers ayant satisfait aux conditions définies dans le cadre d'émission obligatoire à impact social, à savoir :

- 1. Le taux de sociétariat (seuil de 50 % de salariés associés)**
- 2. Création d'emplois pour une ou plusieurs personnes (création ex nihilo d'entreprise)**
- 3. Sauvegarde d'emplois pour une ou plusieurs personnes (reprise-transmission d'entreprise)**

3

Rapport d'impact

Etat des souscriptions au 01/10/2021

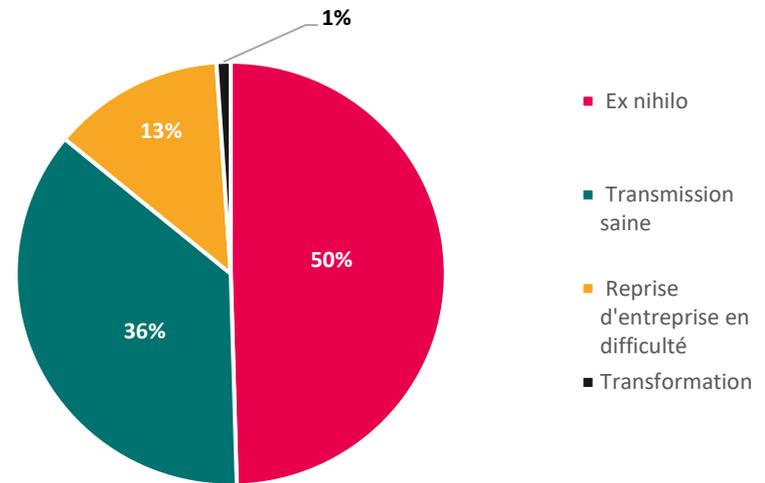
- Souscriptions reçues : 4 M€ de 16 souscripteurs (12 Scop, 3 UR et une Fédération).
- Le taux minimum de sociétariat des coopératives financées est de 51% .

Plusieurs autres critères et indicateurs d'impact ont été mise en évidence au delà du seul principal « taux de sociétariat » qui sont le nombre d'emploi crée et sauvegardé, le nombre de coopératives financées, le type de projets financés, .

Dans les pages suivantes nous illustrons par des tableaux et graphiques les différents éléments principaux et indicateurs d'impact de financement du portefeuille Impact Social SOCODEN.

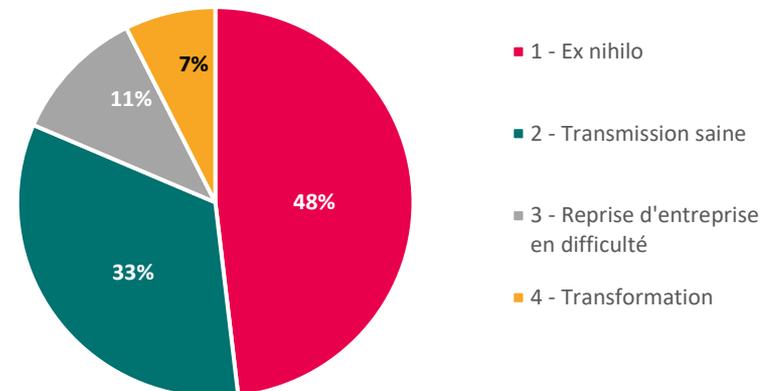
Nombre d'emploi créé et sauvegardé par origine de création	Effectif
Ex nihilo	279
Transmission saine	205
Reprise d'entreprise en difficulté	73
Transformation	6
Total	563

Emplois créés et sauvegardés en %



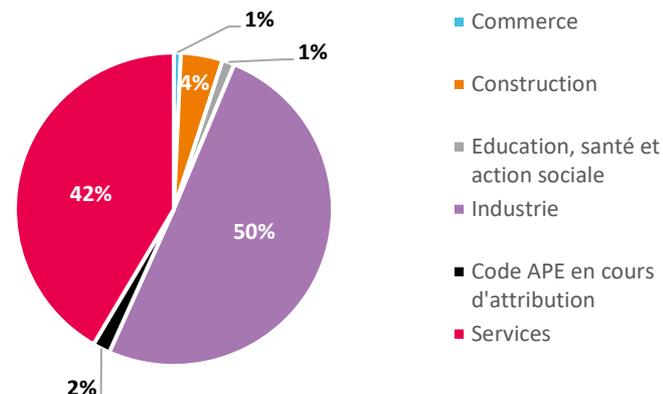
Nombres des coopératives financées par type de projet	Nombre
Ex nihilo	13
Transmission saine	9
Reprise d'entreprise en difficulté	3
Transformation	2
Total	27

% de coopératives financées par projet



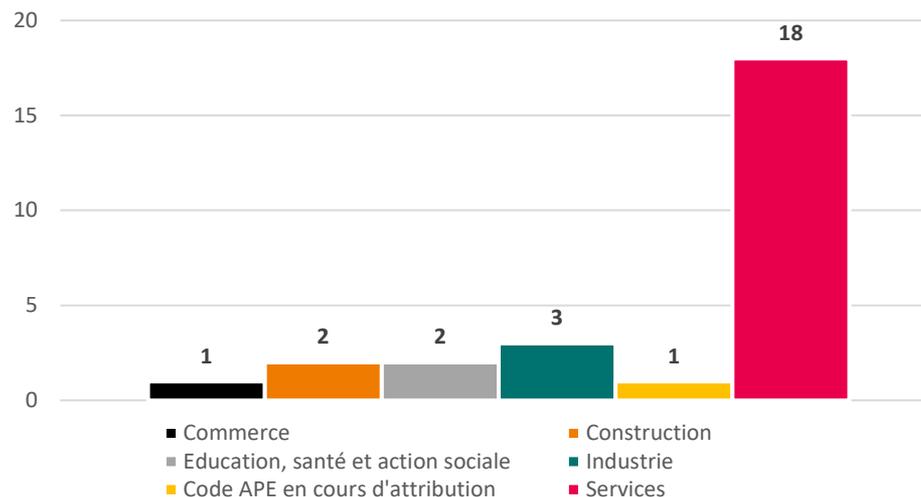
Nbre d'emploi créé et sauvegardé par secteur d'activité (activité CG SCOP)	Effectif
Commerce	4
Construction	24
Education, santé et action sociale	7
Industrie	284
Code APE en cours d'attribution	10
Services	234
Total	563

Emplois créés et sauvegardés / secteur d'activité (en %)



Cooperatives financées par secteur d'activité	Nombre
Commerce	1
Construction	2
Education, santé et action sociale	2
Industrie	3
Code APE en cours d'attribution	1
Services	18
Total	27

Nbre de coop financées / secteur d'activité

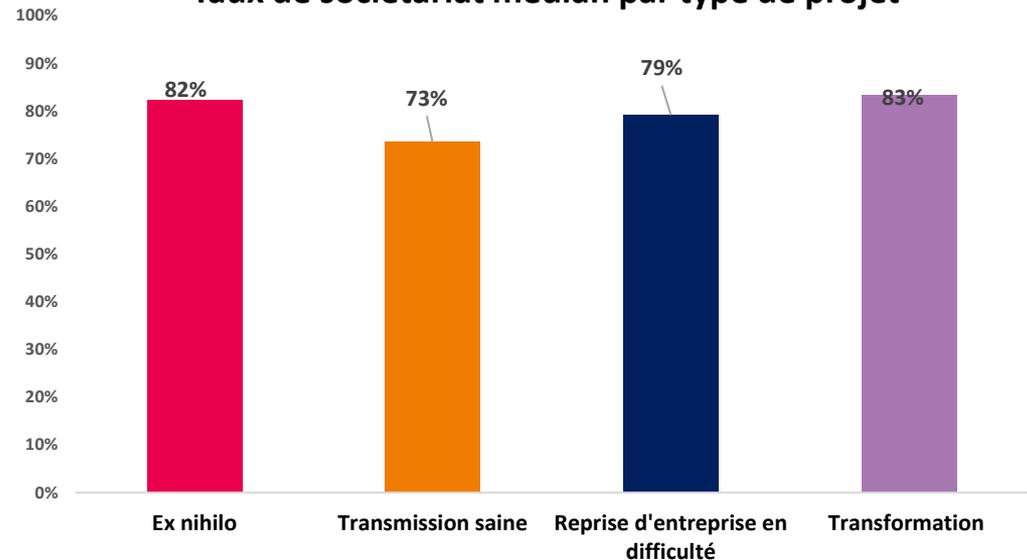


Taux de sociétariat médian par type de projet	%
Ex nihilo	82%
Transmission saine	73%
Reprise d'entreprise en difficulté	79%
Transformation	83%
Taux de sociétariat médian	79%

Taux de sociétariat moyen de l'ensemble des coopératives du Mouvement (CG SCOP) à fin 2021 est de 68,3%

Dossiers par forme coopérative	Nombre
SCIC	4
SCOP	23
Total	27

Taux de sociétariat médian par type de projet



Taux de sociétariat médian = 79%

4

Focus sur les éléments d'impact

SOCODEN concentre ses points d'impact autour de la participation des salariés, les effectifs et la territorialité.

Les impacts réalisés contribuent à l'ODD 8 de l'ONU (**Travail décent et croissance économique**) et plus particulièrement à la cible 8.3 : - « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité, l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises, des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ».

